



Vaulx-en-Velin, le 1<sup>er</sup> mars 2024

Objet : Affiches de sensibilisation du Centre national d'information sur la surdité

Madame, Monsieur,

Surdi Info Service est le centre national d'information sur la surdité (CNIS), crée en 2013, à l'initiative du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Il a pour mission de délivrer une information neutre et fiable à destination des personnes sourdes, malentendantes, devenues sourdes et de leur entourage (professionnel, amis, familles, parents etc.).

Pour mener à bien ces missions, Surdi Info Service propose :

- o Un site web ; [www.surdi.info](http://www.surdi.info)
- o Une permanence d'écoute et d'information destinée à apporter des réponses personnalisées à vos questions en lien avec la surdité : Comment financer mes appareils auditifs ? Où apprendre la langue des signes ? Comment accueillir un usager sourd ou malentendant ? etc.
- o Une permanence assurée par une écoutante psychologue permettant aux personnes de se sentir entendues dans leur difficulté actuelle, de trouver un premier lieu d'accueil de leur vécu par rapport à la situation de surdité ou de malentendance qu'elles vivent personnellement ou dans leur entourage.

Ces deux permanences sont joignables gratuitement par :

- Tchat (via notre site),
- Courriel : [contact@surdi.info](mailto:contact@surdi.info),
- Téléphone : 0 812 040 040 avec possibilité de mise en accessibilité (gratuite) via traduction en langue des signes française (LSF), codage en langue française parlée complétée (LfPC) et transcription écrite des échanges,
- SMS : 06 13 70 49 77

Le CNIS a sollicité l'appui et le soutien de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour créer et diffuser 2 affiches afin de sensibiliser aux bonnes pratiques pour communiquer avec une personne sourde, devenue sourde ou malentendante : une généraliste à destination de tous les publics et une autre à destination de l'entourage des personnes âgées ayant des problèmes d'audition.



En effet, les personnes entendantes qui rencontrent une personne sourde ou malentendante pour la première fois, ne savent pas forcément comment se positionner, ni comment communiquer avec elle : la peur de mal faire, les idées reçues intégrées socialement (les personnes sourdes communiquent toutes en langue des Signes, les sourds sont muets...) peuvent paralyser les échanges et créer des situations inconfortables ainsi que des quiproquos et des malentendus.

Vous trouverez ainsi avec ce courrier notre affiche que vous pouvez diffuser ou placarder librement dans vos structures : mairie, CCAS, annexes etc.

Elle viendra certainement répondre à des situations vécues par certains de vos usagers et sensibiliser les personnes qui les côtoient ou qui les accompagnent.

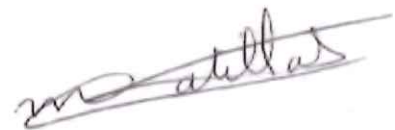
Cette documentation est également en accès libre sur notre site internet via notre rubrique « Nos ressources »<sup>1</sup>.

L'équipe de Surdi Info vous remercie de la diffusion que vous voudrez bien assurer à ces affiches.

Nous restons à votre disposition et à celles de vos usagers pour toute question en lien avec la surdité.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Laurent Matillat  
Directeur du CNIS – Surdi Info Service



---

<sup>1</sup> <https://www.surdi.info/affiche-bien-communiquer-avec-une-personne-sourde-devenue-sourde-ou-malentendante/>